

# Impulse. L'incubateur certifié Iso 9001

**L'incubateur interuniversitaire Impulse de l'Académie d'Aix-Marseille, vient de recevoir la certification Iso 9001 version 2008, attribuée au terme d'une procédure de contrôle par l'Afnor.**

Les incubateurs sont nés de la loi Allègre de 1999, qui autorisait le personnel de la recherche à créer ou à participer à la création d'entreprise. « L'idée était de favoriser la valorisation de la recherche et de contribuer au développement économique territorial », rappelle Maxime Defous, directeur de l'incubateur Impulse, installé dans le technopôle de Château-Gombert. La structure, qui compte six salariés, est présidée par Jacques Bourdon. L'incubateur a donc été créé il y a neuf ans par les trois Universités d'Aix-Mar-

seille et par l'Université d'Avignon, rejointes depuis par l'École Centrale Marseille, le CEA, le CNRS, l'IRD et l'Onera. Il vient d'obtenir la certification Iso 9001 version 2008.

## 60 créations d'entreprises

Depuis sa création, l'incubateur a porté 83 projets innovants valorisant la recherche publique et permit la création de 61 entreprises générant environ 350 emplois directs et 875 emplois indirects. « Chaque année, une centaine de demandes nous parvient. Nous en retenons une quinzaine. Les sciences de la vie et les sciences de l'ingénieur représentent près de 80% des dossiers accompagnés. Nous proposons au porteur de projet de signer un contrat-cadre avec l'incubateur. Ce contrat précise clairement que notre mission est d'accompagner



● Maxime Defous, directeur de l'incubateur Impulse.

et de financer les projets. Nous faisons du coaching très rapproché car notre public est surtout constitué de chercheurs (professeurs, doctorants...). Nous les aidons à monter des dossiers d'aide, à rencontrer Oséo, à monter des business plans...

Nous les accompagnons sur deux ans et nous pouvons financer leurs démarches (études de marché, études juridiques...) sous forme d'avances remboursables de 30 à 40.000 €, explique Maxime Defous. L'ensemble des capitaux sociaux cumulés des entreprises issues de l'incubateur représente plus de 6 M€ et l'ensemble des levées de fonds de toutes ces entreprises s'élève à 50 M€. « L'idée est que l'entreprise se crée pendant le troisième semestre de la période d'incubation. Il reste ainsi encore six mois pendant lesquels, nous suivons l'entreprise ». Sur les 60 entreprises créées, 50 sont encore en activités. « Le taux de survie est de 80%... »

**Didier Gazanhes**

Tél.: 04.91.10.01.45  
[www.incubateur-paca.com](http://www.incubateur-paca.com)